

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de réfection de la prise d'eau brute dans le lac  
Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine  
sur le territoire de la ville de Montréal  
par la Ville de Montréal**

**Dossier 3211-02-288**

Le 22 octobre 2014

***Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques***

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réfection de la prise d'eau brute pour l'usine de production d'eau potable Lachine par la Ville de Montréal répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2013-02-06	Réception de l'avis de projet
2013-02-15	Délivrance de la directive
2013-12-20	Réception de l'étude d'impact
2014-03-24	Transmission du 1 <sup>er</sup> document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-08-08	Réception de l'addenda n° 1
2014-08-29	Réception de l'addenda n° 2
2014-10-16	Transmission du 2 <sup>e</sup> document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-10-17	Réception de l'addenda n° 3

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

La prise d'eau existante de l'usine de production d'eau potable Lachine est située sur la berge du lac Saint-Louis, entre un club de voile et une descente pour bateaux de plaisance. Un bâtiment de service est construit au-dessus de l'ouvrage de captation. La prise d'eau existante est située directement à l'embouchure du canal de Lachine, face au parc Saint-Louis où se trouve la rampe de mise à l'eau publique gérée par l'arrondissement, et à côté du Port de plaisance et de la

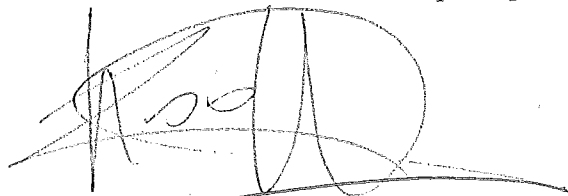
- VILLE DE MONTRÉAL. *Construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine – Addenda 2, Agrandissement du bâtiment de services*, par WSP, août 2014, 15 pages et 1 annexe;
- VILLE DE MONTRÉAL. *Construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine – Addenda 3* – Par WSP, octobre 2014, 9 pages et 3 annexes;
- Courriel de M<sup>me</sup> Chantale Lapointe, de la Ville de Montréal, à M. Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 20 octobre 2014 à 12 h 43, concernant l'engagement de réaliser la caractérisation demandée à la QC-11 de la deuxième série de questions et commentaires;
- Courriel de M<sup>me</sup> Chantale Lapointe, de la Ville de Montréal, à M. Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 21 octobre 2014 à 17 h 34, concernant l'engagement de réaliser une caractérisation des organismes benthiques.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 15 février 2013.

De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publique qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

#### RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publique.



**Charles-Olivier Laporte**, Biologiste, M.Sc. Eau  
Chargé de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels